

Veuillez présenter ce formulaire lors du paiement des frais scolaires 2020-2021

Juin 2020

4^e année – Groupes 141, 142

Veuillez noter que des changements de groupe sont possibles durant l'été.

QUANTITÉ	ARTICLES À PAYER À L'ÉCOLE Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.	FRAIS À PAYER
1	Agenda	10,00 \$
2	Cahiers de mathématiques – Tam-Tam – A-B	17,00 \$
1	Cahier reproductible en français	3,00 \$
1	Cahier de régularité orthographique	2,00\$
1	Cahier d'univers social (maison)	2,00 \$
3	Cahier de mathématiques (maison)	10,00 \$
	Documents reproductibles en anglais (maison)	4,00 \$
	TOTAL :	48,00\$

Le paiement des frais scolaires se fera à l'école dès le 30 juin jusqu'à la rentrée scolaire, selon l'horaire suivant :

- du lundi au jeudi de 7 h 30 à 14 h 30
- le vendredi de 7 h 30 à 11 h 30

**** Le secrétariat de l'école sera fermé du 13 juillet au 10 août 2020 **.**

Il y a trois méthodes de paiement au secrétariat de l'école (lundi au jeudi de 8h30 à 11h et de 12h30 à 14h et le vendredi est sur rendez-vous seulement) :

- *Nouveauté* : Interac - carte de débit et de crédit
- Chèque à l'ordre de l'école Charles-Lemoyne en indiquant le nom de votre enfant (nom et prénom)
- Argent comptant (montant exact).

Nous vous souhaitons une très belle rentrée scolaire.

Stéphane Abran
Direction

Céline Dodd
Direction-adjointe